

Infos BOTANS



Mai 2017

Mairie de Botans

☎ 09 67 14 11 19

mairie.debotans@wanadoo.fr

<http://www.mairie-botans.com/>

Heures d'ouverture au public :

- *Mardi de 18 h à 19 h*
- *Samedi de 10 h 00 à 11 h 30*

ELECTIONS PRESIDENTIELLES : 2^{ème} tour

Electeurs inscrits : 235

Electeurs votants : 186

Bulletins blancs : 26

Bulletins

nuls : 5

Votes exprimés : 155

	Nombre de voix	%
Mme Marine LE PEN	72	46,4
M. Emmanuel MACRON	83	53,5

Encore un grand merci aux personnes qui se sont portées volontaires pour participer au bureau de vote. Si des habitants veulent participer au bureau de vote pour les élections législatives, ils seront les bienvenus.

TRAVAUX « ECHANGEUR de SEVENANS »

Le préfet a saisi le tribunal administratif de Besançon pour que l'arrêté pris par la mairie de Botans le 30 avril 2017 soit suspendu. Rappelons que cet arrêté interdisait en particulier les tirs de mine sur la commune car la municipalité estimait ne pas disposer de suffisamment d'informations quant aux risques engendrés par les tirs de mine et ne pas avoir l'assurance d'un dédommagement pour les maisons en cas de sinistre malgré les expertises diligentées par la société APRR.

Le tribunal administratif qui s'est tenu le 4 mai à Besançon, sur des bases juridiques a suspendu l'arrêté pris par la commune. Madame le maire a pu exprimer les doutes et les craintes de ses administrés liés à la construction de l'échangeur. Les sociétés APRR et VINCI étaient chacune représentées par un avocat.

Lundi 15 mai, une réunion à l'hôtel du département était organisée par M. Florian Bouquet, président du Conseil du Département. Elle avait pour objectif d'apporter des réponses à différents problèmes soulevés par la construction du nouvel échangeur. Parmi les invités, plusieurs élus, notamment M. Damien Meslot, député-maire, Frédéric Rousse, vice-président du Conseil du Département, Mme Maryline Morallet conseillère départementale, Mrs Perret Philippe, conseiller à Dorans, Vasselet Régis et Frédéric Blanc, adjoints à Botans, et du côté APRR, M. Philippe Nourry, PDG des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône, accompagné de plusieurs collaborateurs, Mrs. Sylvain Flety, Nicolas Orset. Monsieur Nourry a écouté les doléances de Botans et a accepté d'étendre le périmètre des habitations expertisées. Les expertises devraient se faire en présence d'un expert judiciaire accompagné d'un huissier. La commune de Botans a aussi obtenu qu'une partie du Barreau soit rehaussée d'un écran acoustique. Le président du Conseil Départemental a par ailleurs proposé de voir s'il est possible d'acquérir assez rapidement les terrains de la succession Mouilleseaux afin d'y effectuer un reboisement créant ainsi une barrière naturelle contre le bruit dû à la circulation.

Pour connaître l'évolution des travaux de l'échangeur A36-RN1019, vous pouvez vous connecter sur le site suivant :

www.A36.aprr.com/

Rappel : EMPLOIS SAISONNIERS

La commune emploiera des jeunes habitants du village, filles ou garçons, durant la période estivale pour les travaux d'entretien sur la commune.

Si vous êtes intéressé, adressez une lettre de candidature ou venez vous inscrire en mairie, avant le **30 mai** au plus tard.

NUISANCES SONORES

L'arrêté n°2015105-0005 signé par le Préfet du Territoire de Belfort le 15 Avril 2015 comprend 18 articles.

L'article 4 régit le bruit dans le cadre des activités professionnelles. Lorsque les travaux sont susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, un professionnel doit interrompre ses travaux **entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés.**

L'article 10 précise que les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeuble d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- **Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30**
- **Les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h,**
- **Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h seulement.**

FLEURISSEMENT du VILLAGE

Le thème choisi par la commission fleurissement pour 2017 s'inspire des insectes dans notre environnement. Des maisons à insectes et des ruches sont en cours de réalisation pour la décoration du village. Des figurines d'abeilles seront réalisées pour compléter la décoration des ruches.



Les couleurs retenues seront en correspondance avec les abeilles, jaune, blanc et vert prévaudront dans les massifs. Une prairie fleurie sera réalisée au carrefour de la rue de la Bouloye.

Les plantations seront effectuées les 3, 4 et juin 2017.

Rendez-vous tous le 3 juin, à partir de 7 heures dans la cour de l'école, avec votre courage et votre bonne humeur.

PROTECTION DES HIRONDELLES (Communiqué de la Préfecture)

Malgré leur symbolique et leur utilité, les hirondelles ont subi une perte importante de leurs effectifs, notamment l'Hirondelle de fenêtre et l'Hirondelle rustique, qui utilisent nos habitations pour nicher. Avec une diminution de 42% pour la première et de 8% pour la seconde depuis 1989, ces espèces présentent des populations en net déclin. L'utilisation des pesticides ou la destruction des nids par l'homme en sont la cause. Or, la destruction de cette espèce et celle de son nid sont interdites.



Des précautions sont à prendre lors de la réalisation de travaux de façade et toiture. Une demande d'autorisation préalable à la destruction d'un nid doit être déposée à la DREAL. La période d'exécution doit correspondre à celle de la migration hivernale de l'espèce et des nids artificiels doivent être remis en place en fin de travaux.

CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE

Samedi 20 mai avait lieu le deuxième après-midi rencontre et convivialité du CCAS.



Voici prêtes à être installées, les maisons des insectes que chacun a pu agrémenter selon ses goûts et ramener chez lui.

Un grand merci à Messieurs Billod René, Hantzberg André, Masson Julien, Mutschler Patrick et Thomas Alex pour la construction de ces petites maisons.

Merci à vous tous. .

ASSOCIATION Lou Veil Melun « BROCANTE 2017 »

25^{ème} brocante organisée par l'Association « LOU VEIL MELUN »

Dimanche 18 juin 2017, de 7 heures à 17 heures

Salle des Fêtes de Botans

Réservations : Monsieur DECHAMBENOIT Joël
1 bis rue de la Millerate – 90400 - Botans

09.61.20.16.03 E-Mail : laurence.dechambenoit@orange.fr

Délai d'inscription : lundi 5 juin 2017